
IA Act

Application de l'IA Act pour les organismes de formation utilisant des SIA.



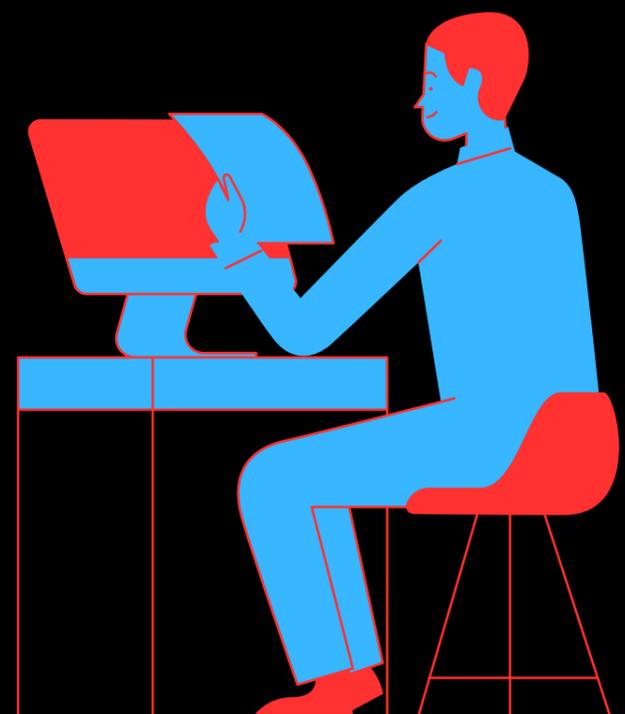
2 août 2024

Entrée en vigueur de l'IA Act

Commencez à réaliser un inventaire des SIA utilisés dans votre organisme de formation.



Séverine Charlon
severine@createurdeconnaissances.com
Formatrice SIA et littératie numérique
contact@createurdeconnaissances.com



Qu'est-ce qu'un SIA ?

“Un système automatisé conçu pour fonctionner avec différents niveaux d'autonomie, capable de s'adapter après son déploiement, et qui génère des résultats comme des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions pouvant influencer des environnements physiques ou virtuels.”

Ex : Des outils auteurs intégrant l'IA, des IA génératives pour la création de contenus, assistants virtuels, plateformes de formation intègrent des SIA etc.



SIA à haut risque dans la formation

Analysez vos SIA pour
déterminer s'ils entrent dans
ces catégories.

Qu'est-ce que c'est ?

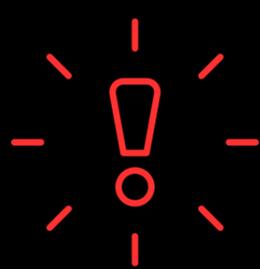
- Systèmes d'admission et d'accès
- Évaluation des résultats
d'apprentissage
- Évaluation du niveau d'éducation
- Surveillance des comportements
lors des tests.

2 août 2025



Règles pour les modèles d'IA
à usage général

Assurez-vous que vos
fournisseurs de SLA se
conforment aux nouvelles règles.



Un fournisseur de SLA est aussi
celui qui utilise un SLA et non
uniquement celui qui conçoit...

2 août 2026



Application complète de
l'IA Act

Mettez en place un système de gestion des risques et préparez la documentation technique requise.

Obligations clés pour les organismes de formation



- Évaluation et atténuation des risques
- Transparence envers les apprenants
- Supervision humaine
- Protection des données

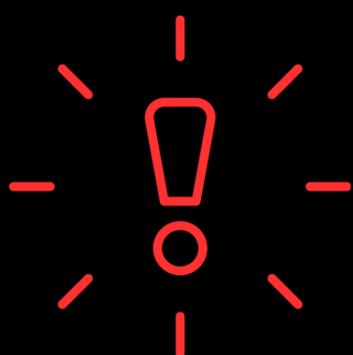
Formez votre personnel sur ces nouvelles obligations.



Obligations clés pour les organismes de formation des structures publiques



- Mise en place d'un système de gestion des risques
- Gouvernance des données
- Documentation technique
- Enregistrement automatique
- Analyse d'impact sur les droits fondamentaux
- Supervision humaine
- Transparence
- Conformité et déclaration et enregistrement dans la base de données de l'UE.



Mise en conformité des
structures au 2 août 2026.



Séverine CHARLON
Conférencière et formatrice sur les SIA
en formation et usages numériques.

contact@createurdeconnaissances.com